



## CONSEIL COMMUNAL DU 16 FEVRIER 2021

**Le Conseil communal s'est réuni ce mardi 16 février 2021 à 20H.**

**Etaient présents :** Henri CHRISTOPHE, Bourgmestre – Président  
Carole NACHTERGAELE, Anny DEVILLERS, Echevines  
Marie-Rose THIRIONET, Brigitte ROBERT, Marc  
PATERKA, Raphaël LEBLANC, Déborah CROUGHS,  
Valérie DUPAS, Muriel CLAVIR, Philippe DE RIVE,  
Conseillers  
Danielle JACOB, Directrice générale

Séance publique

Monsieur le Bourgmestre ouvre la séance à 20.10H et remercie les Conseillers d'excuser l'absence de Madame Malchair, pour raisons familiales, et de Monsieur Jarbinet.

### **1. Adoption de l'ordre du jour de la séance**

Monsieur le Bourgmestre n'a reçu aucune demande de point complémentaire conforme aux prescriptions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation. Il propose d'adopter l'ordre du jour de la séance tel que transmis aux Conseillers.

**A l'unanimité, le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance.**

### **2. Communications**

Monsieur le Bourgmestre informe les Conseillers que les décimes additionnels des amendes de circulation routière ont rapporté à la Commune 51.784 € pour la dernière année comptabilisée. C'est le record de la Zone, et cela démontre l'activité répressive de la police sur le territoire de Fexhe.

La population scolaire au 15 janvier 2021 s'élève à 234 élèves, dont 85 en maternelle et 149 en primaire.

Les six bulles à vêtements placées par TERRE dans la Commune ont permis de collecter en 2020 46.381 kilos de vêtements, dont 56 % ont été réutilisés, 26 % recyclés en

fibres, et le reste étaient des déchets. En accueillant les conteneurs de l'ASBL TERRE, la Commune soutient le circuit court en Wallonie, favorise l'emploi local et fait preuve de solidarité internationale.

### **3. Vérification de l'encaisse de Monsieur le Directeur Financier**

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

Madame Devillers précise que Madame la Commissaire d'Arrondissement a procédé, le 13 octobre 2020, à la vérification de l'encaisse de Monsieur le Directeur Financier pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2020, sans remarque.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver cette vérification.

**A l'unanimité, le Conseil approuve la vérification de l'encaisse de Monsieur le Directeur Financier pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2020.**

### **4. PIC 2019-2021 - Modification du programme.**

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele explique que, suite à une réunion avec le Service Public de Wallonie, le Collège a décidé de modifier le programme PIC déjà adopté pour effectuer des réfections de voiries en profondeur. Le Conseil a ensuite approuvé un cahier des charges pour désigner un bureau d'études afin de déterminer les travaux à réaliser et en donner une estimation. La fiche des chantiers prévus a été modifiée en conséquence.

La modification porte sur les rues du Monument et de Jeneffe. Le bureau d'études a remis les deux fiches, qui sont actuellement soumises à l'avis de l'AIDE, puis seront transmises au Service Public de Wallonie. En principe, les travaux d'égouttage seront pris en charge à 100% par la SPGE.

Pour la rue de Jeneffe, les travaux auront lieu dans la zone entre la rue de Hesbaye et le carrefour avec la rue de l'Eglise. Ils comprennent :

- La rénovation complète de la voirie, des éléments linéaires et des trottoirs des deux côtés ;
- Le remplacement des canalisations d'eaux usées ;
- Le placement de canalisations pour les eaux de pluie.

Il y aura donc création d'un réseau séparatif. Au vu du débit à écouler et des faibles pentes, ce tuyau sera en béton armé DI800. Ce dernier tuyau sera aussi posé en partie dans et le long du chemin de remembrement dans le prolongement de la rue de Jeneffe afin de pouvoir évacuer les eaux via un fossé à créer.

Les raccordements particuliers seront rénovés jusqu'à la limite des propriétés privées et équipés d'une chambre de visite de contrôle. Les parcelles seront aussi pourvues d'un second raccordement pour les eaux de pluie.

Les travaux d'égouttage sont estimés à 623.219 € (sans TVA, la SPGE n'étant pas assujettie) et les travaux de voirie à 384.359 € TVAC, les frais d'études se montant à 46.638 €, pris en charge partiellement par la SPGE.

Pour la rue du Monument, les travaux seront effectués dans la zone entre la rue de Lexhy et le carrefour avec la rue de Jeneffe et la rue de l'Eglise. Ils sont identiques à ceux de la rue de Jeneffe. Les travaux d'égouttage sont estimés à 356.150 € HTVA (pris en charge par la SPGE) ; les travaux de voirie s'élèvent à 324.461 € TVAC. Les frais d'études de 30.946 €, seront également pris en charge par la SPGE.

Les deux autres projets prévus au programme initial ont été conservés, pour qu'ils puissent faire partie d'un programme suivant.

Il s'agit à présent d'approuver ce nouveau programme pour qu'il puisse être transmis au Service Public de Wallonie pour accord. Les travaux devront être réalisés avant le 31 décembre 2021. Compte tenu des montants, on fera ce qu'on pourra en fonction de ce que le SPW accordera.

Monsieur Leblanc espère que ce programme ne coûtera pas trop cher à la Commune.

Monsieur le Bourgmestre prend l'exemple de la rue Bronckart : les égouts sont placés en profondeur, ont été mal remblayés, etc, ce qui a causé un effondrement parce que la rue n'a pas été refaite en profondeur. Il faudra refaire des travaux importants, et la rue a été fermée pour éviter d'autres dégâts. On ne peut plus se permettre des travaux superficiels, et on refera donc moins de voiries.

Madame Nachtergaele ajoute qu'il y a des effondrements, des fuites d'eau, etc, et donc des cavernes qui apparaissent le long des canalisations. Le cadastre des égouts est en cours, des endoscopies et des hydrocurages sont réalisés pour vérifier les canalisations et voir s'il y a des problèmes.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver ce programme.

**A l'unanimité, le Conseil approuve le nouveau PIC 2019-2021.**

## **5. Extension de la garantie d'emprunt pour le Tennis Club.**

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Monsieur Paterka pour qu'il présente ce dossier.

Monsieur Paterka rappelle que le Conseil a donné son accord pour garantir un emprunt de 65.000 € pour les travaux à réaliser au Tennis, à savoir la partie non subsidiée pour le placement d'une bulle sur les terrains et quelques aménagements. Cette décision a permis au Tennis d'obtenir un emprunt à un taux privilégié et donc de diminuer les remboursements.

Une extension de 20.000 € est demandée pour d'autres aménagements, notamment l'éclairage et un mur de soutènement.

La garantie de la Commune pour ce supplément d'emprunt permettrait à nouveau au Tennis de bénéficier d'un taux de préférence.

Monsieur le Bourgmestre propose d'accorder la garantie pour les 20.000 € supplémentaires.

**A l'unanimité, le Conseil accorde l'extension de garantie pour 20.000 € supplémentaires.**

## **6. Adhésion à la centrale de marchés de la Province.**

Monsieur le Bourgmestre rappelle que la Commune adhère depuis de nombreuses années à la centrale de marchés de la Province pour la fourniture d'électricité pour les bâtiments et pour l'éclairage public. Un nouveau marché sera réalisé en 2021, qui portera exclusivement sur de l'électricité 100 % verte, donc environ 1,50 % plus chère que précédemment.

Par ailleurs, la Province a réalisé un marché pour la location de chapiteaux et de matériel pour les festivités (tables, chaises, ...). Lorsque la Commune pourra reprendre l'organisation d'événements festifs et autres, elle pourra faire appel à la firme désignée par la Province pour louer ce matériel à des conditions intéressantes.

Monsieur le Bourgmestre propose d'adhérer à la centrale de marchés de la Province pour la fourniture d'électricité et pour la location de chapiteaux et de matériel, parce que la location d'un chapiteau est un coût important pour les activités, et il espère que ces activités pourront rapporter des bénéfices un jour.

**A l'unanimité, le Conseil décide d'adhérer à la centrale de marchés pour ces fournitures.**

## **7. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2021.**

Monsieur le Bourgmestre donne connaissance de la demande de Monsieur Leblanc concernant la discussion de la séance du 26 janvier relative aux jetons de présence des Conseillers. Cette discussion n'était pas à l'ordre du jour de la séance, elle avait déjà fait l'objet d'un report, et il s'agissait d'une question informelle.

Monsieur le Bourgmestre propose de résumer cette discussion comme suit :

« Madame Croughs demande où en est la question du jeton de présence des Conseillers. Monsieur le Bourgmestre estime que ce jeton devrait être augmenté afin de remercier les Conseillers de leur investissement dans la vie de la Commune.

Monsieur Leblanc s'oppose à nouveau à cette augmentation, reprenant ses propos du 16 décembre 2019.

S'ensuit une discussion entre les Conseillers.

Aucune décision n'est prise à ce sujet. »

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver le procès-verbal ainsi modifié.

**A l'unanimité, le Conseil adopte le procès-verbal tel que modifié.**

Monsieur le Bourgmestre lève la séance publique à 20.37H.